

13 mai 2014

Bonjour,

Ma réponse va tenir en peu de lignes.

Les articles 2, 3,4,5 et 6 du Traité sur le Fonctionnement de l'UE (TFUE) définissent les transferts de souveraineté entre les pays membres et l'UE.

Il se trouve que la diplomatie et l'action extérieure ne dépend plus de la France en tant que pays souverain.

Dans les domaines que vous décrivez, l'action de l'UE est illisible, opaque et décidée dans des cercles loin de la démocratie.

Si nous voulons avoir une action dans toutes les directions dont vous vous occupez, il est urgent de commencer par sortir de l'UE et donc de l'euro et de l'OTAN.

Une fois que l'a France aura retrouvé ses marges de manoeuvre nous pourrons nous consacrer aux problèmes importants.

Si un candidat ou un politique vous dit le contraire, c'est un menteur et un incompetent.

En vous souhaitant bonne réception.

Yannick HERVE

Union populaire républicaine en Alsace